



Développement durable

30 indicateurs au service des *Agendas 21* locaux

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions françaises les plus avancées dans la généralisation des démarches d'*Agendas 21*.

Cette nouvelle version du *Tableau de bord du développement durable* rassemble 30 indicateurs statistiques pertinents calculés à l'échelle des regroupements opérationnels de communes que sont les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Un enjeu en particulier apparaît transversal à l'ensemble des situations locales : celui d'un étalement urbain et d'une périurbanisation difficilement soutenable à moyen terme.

Jean-Jacques Arrighi, Stéphanie Durieux, Insee

En juin 2014, 62 *Agendas 21* étaient en cours en Provence-Alpes-Côte d'Azur et, depuis cette date, six nouvelles collectivités se sont engagées dans la démarche (*figure 1*). La région figure parmi les cinq régions les plus avancées dans ce domaine avec l'Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Nord-Pas de Calais.

Résultante de la mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques déployées sur le territoire régional, la démarche s'appuie sur un constat partagé. À l'échelle de la région, les principaux enjeux prioritaires sont identifiés dans le *Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire* et les *Agendas 21* (*encadré Enjeux*). Le *Profil Environnemental Régional* révisé en juin 2015 par l'État et la Région confirme ces priorités, notamment les espaces et les espèces naturelles, les terroirs agricoles, l'eau, l'air et l'énergie.

Pour autant, l'urgence relative de ces différents enjeux n'est pas identique en tout point du territoire. Chaque démarche *Agenda 21* s'appuie sur un diagnostic local qui hiérarchise ses propres priorités.

Le *Tableau de bord du développement durable*, actualisé en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Dréal, fournit les éléments de cadrage pour l'instruction des diagnostics locaux. Sur les 58 indicateurs de développement durable rassemblés dans ce tableau de bord, 30 sont en effet disponibles à l'échelle des EPCI (Établissements Publics de

Les enjeux prioritaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur

De nombreux enjeux de développement durable sont identifiés pour la région. Parmi eux notamment :

- préserver la richesse environnementale exceptionnelle et la biodiversité de la région ;
- limiter la pression foncière liée à la périurbanisation et au tourisme ;
- combattre l'étalement urbain et favoriser le report modal dans les déplacements ;
- anticiper les effets du réchauffement climatique en particulier pour la gestion de la ressource en eau mais également en matière de phénomènes climatiques extrêmes ;
- limiter la production de déchets, développer leur recyclage et tendre vers l'économie circulaire ;
- combattre le chômage, la pauvreté et les inégalités de revenus très prononcées dans la région ;
- favoriser l'accès au logement pour les plus défavorisés ;
- réduire l'échec scolaire et l'absence de qualification d'un grand nombre de jeunes ;
- promouvoir des dynamiques de développement adaptées à ces enjeux.

Coopération Intercommunale). Ils montrent à quel point les ordres de priorité peuvent être différents d'un territoire à l'autre.

L'exposition aux risques naturels apparaît plus prononcée sur certaines zones. Dans la vallée du Rhône et sur le cours inférieur de la vallée de la Durance, plus de la moitié de la

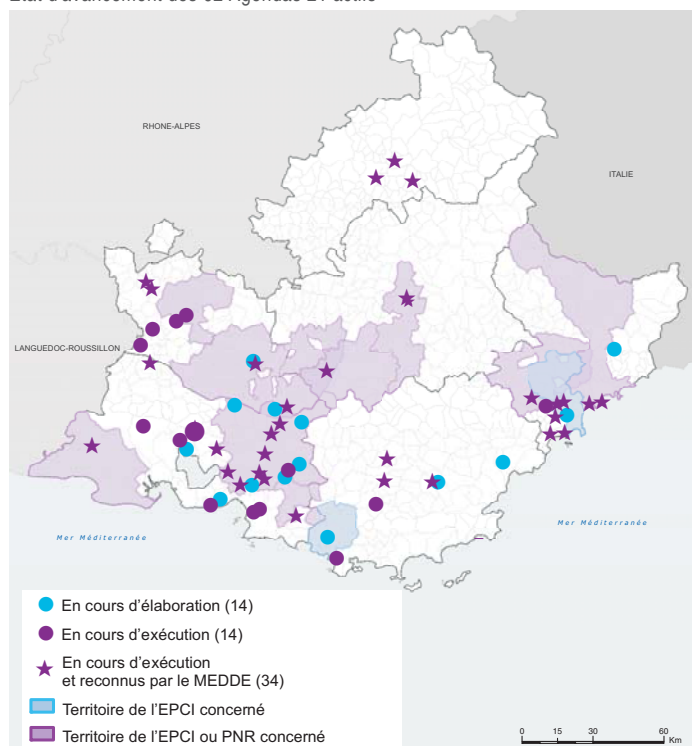


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



1 62 Agendas 21 en cours en Provence-Alpes-Côte d'Azur

État d'avancement des 62 Agendas 21 actifs



Note : depuis 2008, l'ARPE a accompagné et/ou accompagne individuellement 84 collectivités dans leur projet d'Agenda 21. Concernant les 62 Agendas 21 actifs sur le territoire régional, l'ARPE en appuie 52.

Source : Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement (ARPE)

population est exposée au risque inondation. Ce risque est également très présent dans la vallée de l'Ubaye et du Queyras, dans la Bléone ou encore le Pays des Écrins.

L'ensemble de la région, et en particulier la Côte d'Azur, est très exposée aux phénomènes climatiques extrêmes : en 20 ans, 447 arrêts de catastrophes naturelles ont été pris dans la métropole de Nice-Côte d'Azur et 220 dans la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis. Sur les territoires, l'anticipation et la prévention des risques constituent un enjeu majeur, accentué par le changement climatique.

Le vieillissement de la population est également un défi inégalement partagé. Il est peu prononcé dans la vallée du Rhône, dans la métropole Aix-Marseille Provence et au nord de la Sainte-Baume : moins de 84 personnes âgées de 65 ans ou plus y vivent pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Il constitue en revanche un enjeu majeur dans certaines hautes vallées peu peuplées, comme le Haut Buëch et le Valgaudemar. Il est également un défi à accompagner dans certaines agglomérations très peuplées du Var et de la Côte d'Azur : de Fréjus à Antibes en passant par St-Raphaël et Cannes, pour 10 habitants de moins de 20 ans, entre 13 et 20 habitants sont âgés de plus de 65 ans.

Concernant l'exposition à la pauvreté, si certains résultats étaient attendus, d'autres sont moins connus. Le taux de pauvreté est certes très élevé dans le delta du Rhône et l'agglomération marseillaise, mais il l'est tout autant dans le Comtat Venaissin et les pays du Ventoux. Près d'un ménage sur cinq y vit en dessous du seuil de pauvreté. De même, l'intensité de la pauvreté est prégnante dans certains territoires. Dans la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, c'est plus de la moitié de la population « pauvre » qui vit avec moins de 760 euros par mois et par unité de consommation, soit 229 euros de moins que le seuil de pauvreté. Dans des territoires plus favorisés, comme dans la communauté de communes du golfe de St-Tropez et dans celle du Pays de Fayence, la pauvreté est certes plus rare mais très intense.

Dans cette diversité de situations locales, un enjeu est transversal : celui de la réduction des émissions de CO₂ liées aux déplacements domicile-travail. L'éloignement entre les lieux d'activité et les lieux de résidence est très marqué dans l'ensemble de la région ; étalement urbain et périurbanisation ont atteint des dimensions critiques. Au sein des grandes conurbations, à l'exception de la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole et de la métropole de Nice Côte d'Azur, moins de la moitié des actifs résident et travaillent dans la même commune. C'est également le cas dans de nombreuses communautés d'agglomération de la région (Pays d'Aix, Grand Avignon, Toulon Provence Métropole ou Pays de Lérins).

La part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail est par ailleurs très faible en Paca (21 % à Marseille, 18 % à Nice et moins de 10 % dans toutes les autres agglomérations) et l'usage quotidien de la voiture est généralisé (60 % des trajets à Nice et Marseille, 70 % à Toulon, presque 80 % à Aix-en-Provence et Avignon). Dans les communes périurbaines et l'espace rural, son usage est encore plus fréquent. Et il s'agit de trajets assez longs : 50 minutes par jour en moyenne à Marseille, Nice et Toulon, 40 à Aix-en-Provence et 30 à Avignon. Quel que soit leur lieu de résidence, ceux qui quittent leur commune pour se rendre à leur travail mettent plus de 25 minutes en moyenne. Cette question de la « mobilité durable » est ainsi posée à tous les acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur. ■

Le Tableau de bord du développement durable Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans cette version actualisée en octobre 2015 du *Tableau de bord du développement durable*, parmi les 56 indicateurs mis à jour, 30 sont disponibles au niveau des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Par exemple :

- la part de superficie en sites natura 2000
- la part des actifs ayant un emploi travaillant dans leur commune de résidence
- le nombre d'arrêts de catastrophe naturelle
- le taux de pauvreté
- la part de jeunes non insérés
- la part de logements sociaux dans l'ensemble du parc des logements.

Retrouvez toutes ces données sur www.insee.fr - rubrique Données détaillées.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Claire Joutard

Crédits photos :

© www.publicdomainpictures.net

ISSN : 2417-1417 (en ligne)

© Insee - Région Paca - Dreal 2015

Pour en savoir plus

- Tableau de bord du développement durable en Paca - Édition 2015 Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - rubrique Données détaillées http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=5&ref_id=1195
- Site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Thème « Développement durable » <http://www.regionpaca.fr>
- Site internet de la Dreal - Thème « Développement durable » <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
- Portail du développement durable des collectivités <http://www.territoires-durables-paca.org>

